

Avis public

Aux Contribuables de la susdite municipalité

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
secrétaire trésorière adjointe de la susdite municipalité, QUE :**

Avis de promulgation RÈGLEMENT DE CITATION 2018-2

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Josée Marquis, secrétaire-trésorière adjointe, de la municipalité du Village de Tadoussac, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, lors de la séance régulière du 11 mars 2019, a adopté le règlement de citation 2018-2

**RÈGLEMENT DE CITATION 2018-2 RÈGLEMENT VENANT CITER
L'IMMEUBLE PATRIMONIAL SITUÉ AU 141, RUE DU BATEAU-PASSEUR,
TADOUSSAC**

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement, peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville, 162, rue des Jésuites, Tadoussac entre 9h00 et 12h00 et 13h15 et 16h00.

DONNÉ À TADOUSSAC CE 14 MARS 2019


Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

